



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement social

Question écrite n° 28496

Texte de la question

M. Jacques Domergue appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux personnes âgées sur la situation des personnes âgées qui, perdant leur conjoint et ne pouvant plus vivre seules, doivent brutalement changer de domicile et se loger près de leurs proches. Les personnes ayant un handicap ou encore les familles ayant à leur charge une personne ayant un handicap peuvent prétendre à l'attribution d'un logement social dans des conditions prioritaires. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre afin d'assurer aux personnes âgées dépendantes venant de perdre leur conjoint un accès prioritaire au logement social. - Question transmise à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a pleinement conscience des difficultés rencontrées par les personnes âgées isolées et en situation de dépendance quant à leur logement. L'accès au logement social, quand il représente une solution adaptée à cette situation, doit leur être facilité. Les dispositions de l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation permettent d'ores et déjà de considérer les demandes de logement de personnes âgées en situation de grande dépendance comme prioritaires. En effet, ce texte attribue une priorité dans l'attribution des logements aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux personnes mal logées, défavorisées ou rencontrant des difficultés particulières de logement pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leurs conditions d'existence, ce qui permet d'inclure les différentes situations de dépendance. Par ailleurs, le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées peut prévoir au niveau local des dispositifs plus ciblés. L'état actuel de la législation permet donc d'assurer un traitement prioritaire des demandes de logement des personnes âgées dépendantes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28496

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : emploi, cohésion sociale et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2003, page 8757

Réponse publiée le : 23 mai 2006, page 5443